

Québec français

Le *Lexis*, une entrevue avec Claude Dubois

Christian Vandendorpe

Contes et légendes du Québec
Numéro 20, décembre 1975

URI : id.erudit.org/iderudit/56790ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN 0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vandendorpe, C. (1975). *Le Lexis*, une entrevue avec Claude Dubois. *Québec français*, (20), 15–16.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LE LEXIS

Une entrevue avec Claude Dubois

Claude Dubois est le rédacteur en chef des dictionnaires Larousse. Québec français est allé le rencontrer alors qu'il était de passage à Québec, en octobre dernier, à l'occasion du dernier congrès de lexicologie organisé par la Régie de la langue française. Nous l'avons interrogé particulièrement sur le tout récent LEXIS¹.

● Pourquoi un nouveau dictionnaire?

C.D. Un nouveau dictionnaire parce que, actuellement, nous poursuivons nos travaux depuis un certain temps, soit depuis la publication du **Dictionnaire du français contemporain (D.F.C.)**, dans plusieurs directions qui semblent être très marquées maintenant en matière de lexicographie. D'une part des dictionnaires de langue qui s'attachent essentiellement aux mots — le mot lui-même, son emploi dans la phrase, ses possibilités dans la structure du français — et, dans cette ligne nous avons le **D.F.C.**, le **Lexis** et le **Grand Larousse de la langue française** actuellement en cours de publication. À côté de cette voie, nous continuons une voie déjà tracée depuis longtemps, celle du **Petit Larousse** qui est un dictionnaire encyclopédique, un dictionnaire de choses plutôt qu'un dictionnaire de mots. Si l'on prend par exemple le mot **chat**, ce qui va m'intéresser dans ce dictionnaire de choses ce sera la définition en termes de sciences naturelles et, peut-être, un texte qui va m'expliquer ce qu'est un chat, ses moeurs, les différentes espèces, son rôle dans la classification, comment il a été domestiqué, etc. Autrement dit, il y a de plus en plus séparation entre ces deux systèmes de dictionnaire. Au niveau de l'enseignement, le premier système, soit le dictionnaire de mots, va correspondre à la classe de français tandis que le deuxième type de dictionnaire constituera le dictionnaire de la classe et servira aussi bien à la classe de sciences naturelles,

d'histoire, de géographie ou de mathématiques.

● À quelle catégorie de lecteurs s'adresse le Lexis?

C.D. Eh bien, nous avons pensé à deux catégories principales de lecteurs. La première ce sont les enseignants et les élèves des classes supérieures, le problème étant dans ce cas-là d'acquérir une meilleure connaissance du français, une meilleure manipulation de la langue dans des types de communication divers. Le dictionnaire sert alors de «manuel de français» sous la grille alphabétique. Nous avons pensé aussi à un deuxième public: cadres, techniciens engagés dans la vie active. C'est pour cela que le vocabulaire technique et scientifique a été fortement développé, pas seulement le vocabulaire des techniques particulières, mais aussi le vocabulaire des sciences humaines, de la sociologie, de la psychologie, de l'économie, etc.

● Combien de mots compte le Lexis?

C.D. Nous avons introduit dans ce dictionnaire environ 70 000 mots, soit 40 000 de plus que dans le **D.F.C.** Ces derniers viennent essentiellement du vocabulaire technique et scientifique sur lesquels nous avons voulu être assez larges, en pensant que la première fonction d'un dictionnaire pour celui qui le consultait c'était de savoir le sens d'un mot et d'un mot relativement inconnu. Plus nous élargissons la possibilité de répondre à une multitude de questions, plus ce dictionnaire pouvait être utile. Notre problème a été d'aller vers l'exhaustivité. On n'arrive jamais à l'exhaustivité. Un dictionnaire de langue, quel qu'il soit, n'arrive jamais à donner la totalité du vocabulaire français, la totalité des mots disponibles en français...

● Vous avez fait une sélection de mots. Est-ce que cette sélection s'est limitée au lexique du bassin parisien ou est-ce qu'elle déborde ce cadre pour englober la francophonie?

C.D. Oui. La base, bien sûr, c'est le français commun, autant qu'il puisse être défini sous deux aspects différents, d'une part un aspect historique, d'autre part un aspect géographique. Nous avons retenu à la fois le français actuel et le français classique et nous les avons séparés très nettement dans le **Lexis** afin de ne pas mêler deux synchronies différentes. Sur le plan géographique une certaine place a été faite aux français «marginiaux», c'est-à-dire à des termes de civilisation propres à des pays francophones, comme la Belgique, la Suisse, le Québec et désignant des réalités de ces pays: *épinette*, *blé d'Inde*, *original*, *drave*, *batture*, etc. Ces mots-là ont été introduits, mais pas les dialectes proprement dits qui doivent faire l'objet de dictionnaires particuliers ou des termes qui ont des équivalents français et qui ne sont propres qu'à un secteur marginal très particulier. Ceci d'ailleurs dans l'esprit de ne pas intervenir dans la politique linguistique des différents pays francophones.

● On peut rêver d'un dictionnaire qui engloberait le lexique de toute la francophonie. Pensez-vous qu'on puisse y arriver un jour?

C.D. Nous, en tant que linguistes français, nous sommes attachés à une certaine description. Un travail plus ample demanderait des moyens d'investigation beaucoup plus importants et, de la part des Québécois, des Belges ou des Suisses, un travail de coopération sur le plan du lexique.

● Le dictionnaire Bordas avait ajouté une section sur les régionalismes. Cette initiative avait provoqué des réactions de mécontentement: le fait de voir refoulés en appendice ses particularismes linguistiques est vexant, surtout quand ces particularismes sont le fait d'une communauté francophone assez importante.

C.D. Je suis bien de cet avis. Plutôt que cela, il faudrait un dictionnaire qui fasse une étude plus profonde des problèmes particuliers à la langue effectivement utilisée au Québec. Mais c'est là le travail des Québécois et les lexicographes québécois y pensent puisque des banques de terminologie sont en train de se constituer.

● Dans le Lexis, vous remplacez les mots dans un contexte au lieu de vous contenter d'une simple définition?

C.D. Le problème essentiel pour la description du français contemporain est d'essayer de bien délimiter l'usage d'un terme. L'usage, c'est d'abord la conformité à la norme linguistique — un dictionnaire est toujours normatif, cela ne veut pas dire qu'il est puriste, mais qu'il se fonde sur un certain nombre de règles. La première est effectivement une norme linguistique; cela veut dire «dans quel cas est-ce que je peux utiliser ce terme?». Par exemple, avec un verbe est-ce que je peux mettre un sujet de nom de personne ou d'objet, animé ou inanimé, quelle sorte de complément je peux utiliser et, d'autre part, quels sont les dérivés qui vont avec tel ou tel emploi d'un verbe. Ces questions nous ont fait utiliser une méthode que nous avons déjà une première fois préconisée avec le **D.F.C.**, qui est le *dégroupement* et le *regroupement*. Par exemple, un même verbe, une même graphie, le verbe *abattre*, fait l'objet de plusieurs articles, de façon à bien distinguer le sens de *abattre* dans *abattre un arbre* et celui de *abattre* dans le sens de *je suis abattu*. Le regroupement, c'est le fait, pour chaque entrée, d'introduire dans l'article les dérivés propres: ainsi, *abattage* au premier sens du mot *abattre* et *abattement* au deuxième sens de ce mot. En effet, on ne dira jamais *l'abattement d'un arbre*. Ceci permet une utilisation beaucoup plus sûre des dérivés. La deuxième norme est une norme sociologique, c'est-à-dire dans quelle situation de communication est-ce que je peux utiliser un terme? Ceci nous a fait préciser très nettement les niveaux de langue. Nous avons distingué la langue littéraire, la langue soutenue, la langue familière et la langue populaire.

● **Pour illustrer l'emploi d'un terme, est-ce que vous utilisez des citations ou des exemples du cru?**

C.D. Il y a effectivement deux sortes d'exemples. Pour la langue classique, il n'y a que des citations littéraires. Pour la langue actuelle, nous avons utilisé des exemples usuels sans référence précise mais aussi des citations tirées d'écrivains contemporains. Nous avons cherché un critère de dépouillement. Comme il s'agissait de faire un dictionnaire qui permette la communication, nous avons cherché un critère qui ne repose pas sur la valeur esthétique de l'écrivain, mais sur le fait qu'un écrivain était actuellement très lu. Et nous nous sommes servis tout simplement des écrivains contemporains parus dans le *Livre de poche*.

● **On peut donc trouver des références à Césaire?**

C.D. Oui effectivement, ainsi qu'à Marguerite Duras, Albertine Sarrazin, Anne Hébert, etc.

● **Quelle place avez-vous faite aux néologismes?**

C.D. Les néologismes sont assez nombreux dans ce dictionnaire. Nous nous sommes servis des dépouillements effectués pour l'ensemble de nos dictionnaires afin d'avoir une analyse assez large des néologismes. Nous agissons de la façon suivante: nous dépouillons actuellement un nombre assez considérable de textes de différentes origines (textes littéraires, journaux, hebdomadaires, revues scientifiques, tracts, affiches, etc.). Nous relevons des néologismes de trois sortes. D'une part des mots réellement nouveaux, d'autre part des mots déjà existants pris dans une acception nouvelle et, enfin, les emprunts, dont les plus nombreux viennent de l'anglais. Nous ne retenons évidemment pas tous ces mots. Nous utilisons donc un critère particulier. Il pourrait y en avoir plusieurs de ces critères. On pourrait supposer un critère esthétique, de valeur morale par exemple, penser si le terme est bien ou mal formé ou se demander si tel mot nous plaît ou ne nous plaît pas. Ce critère nous semble très subjectif et ne pas tenir compte du tout de la formation du français quand on l'étudie diachroniquement. Le deuxième critère pourrait être la fréquence d'emploi. Cette fréquence ne peut pas être scientifiquement abordée; on peut l'étudier chez un écrivain; on ne peut pas l'étudier sur des termes de la langue commune dans la mesure où nous sommes incapables de relever la totalité des textes émis en français et que cette fréquence varie selon les milieux socio-culturels. Notre méthode répond au but même du dictionnaire qui est un outil qui doit aider à comprendre, sans poser de jugement. Ce qui nous intéresse donc, c'est l'extension du terme. Si nous pensons, à la suite de nos dépouillements, qu'un terme nouveau a pris suffisamment d'extension pour que l'usager de ce dictionnaire soit amené à le consulter, nous introduisons ce terme, quelle qu'en soit la nature. Nous ne porterons pas de jugement esthétique ou moral, mais nous indiquerons très précisément le type de situation où ce terme sera employé, ainsi que le domaine scientifique ou technique dans lequel on l'emploie.

● **Mais quelle est votre attitude personnelle à l'égard des néologismes?**

C.D. Les emprunts nous sont très sensibles parce qu'ils véhiculent une autre culture que la nôtre et qu'ils nous assaillent. Nous réagissons plus au contenu du terme qu'au terme lui-même. Nous avons donc toujours une certaine hésitation au niveau de l'emprunt. Mais si on juge les choses un peu plus sainement, on s'aper-

çoit de par les statistiques — et nous en avons fait de très nombreuses — que les emprunts sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le pense. Nous avons calculé par exemple que, après la guerre, sur des statistiques portant sur dix ans, la totalité des emprunts ne représentait pas plus de 10% des néologismes, et les anglicismes ne constituaient que la moitié de ces emprunts. Les termes empruntés à d'autres langues sont donc aussi nombreux que les anglicismes mais ne nous sont absolument pas sensibles et nous ne les remarquons même pas. Ce total est quand même relativement faible. D'autre part, on peut se dire que la grande période d'emprunts de l'anglais en France date en fait du XVIII^e siècle notamment pour les termes de la politique et des sports: il y a eu là une certaine invasion. Ces termes par ailleurs ont été lexicalisés en français et ont été soit presque reformés, comme le mot *redingote* qui ressemble à un mot français (alors qu'il s'agit d'un emprunt), soit lexicalisés par le biais de la prononciation, comme *football* [futbol] pour ne citer que celui-là.

● **Le petit Larousse est chaque année retouché. Est-ce que ces retouches sont vraiment nécessaires?**

C.D. Certainement. C'est que l'évolution du vocabulaire est beaucoup plus grande que nous ne l'imaginons généralement. Dans les mêmes statistiques dont je vous ai parlé, nous avons calculé qu'en dix ans environ 25% du vocabulaire français avait évolué. Il y a bien sûr une partie de la langue qui reste stable, comme les structures ou le vocabulaire de base. Ce qui change, c'est le vocabulaire lié à des techniques, à des comportements, ainsi que la prononciation.

● **Quels sont les tirages annuels de vos dictionnaires?**

C.D. Cela varie selon les dictionnaires. Le plus usuel, **Le petit Larousse**, est tiré à 700 000 exemplaires par an, alors qu'il y a trente ans son tirage annuel était de 300 000. Il faut dire que ce dictionnaire est un des plus édités et qu'il a eu un énorme succès dès sa première édition: en 1905, il s'en est tiré 220 000 exemplaires. **Le grand Larousse encyclopédique** en 12 volumes est tiré à près de 20 000 exemplaires par an. Quant au **Lexis**, nous espérons qu'il constituera une des bases de notre maison. Mais nous ne pouvons pas savoir comment le public réagira.

Propos recueillis par
Christian VANDENDORPE

1. *Lexis — Dictionnaire de la langue française*, Larousse, 1975, LXXI p + 1950 p.